

Service Population  
NC

Mis en ligne le  
18 NOV. 2022

**ARRÊTÉ**

***Délégation pour remplir les fonctions d'officier d'état civil***

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article R2122-10,

Vu le décret n°2017.890 du 6 mai 2017,

Considérant la position de fonctionnaire titulaire au sein des effectifs du service population de la ville de Choisy-le-Roi de Monsieur Boubaker YANAT.

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Monsieur Boubaker YANAT, est délégué dans l'ensemble des attributions, à l'exception de celles prévues à l'article 75 du code civil.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Monsieur Boubaker YANAT lequel pourra valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes.

**Article 2 :** Monsieur Boubaker YANAT peut également mettre en œuvre la procédure de vérification des données déclarées par les administrés en matière d'état civil prévue par les dispositions du chapitre II du décret n°2017-890 du 6 mai 2017.

**Article 3 :** cette délégation est exercée sous le contrôle et la responsabilité du Maire,

**Article 4 :** le présent arrêté sera transcrit sur le registre de la Mairie et publié au recueil des actes administratifs,

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Créteil
- Madame la Préfète du Val de Marne
- Monsieur Boubaker YANAT

**Article 6 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr).

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 08 novembre 2022

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

